



Séance du 27 septembre 2023

**OBJET : Approbation des principes du « budget participatif de la transition écologique »**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le dispositif de budget participatif de la transition écologique est un moyen pour les Scéens de participer concrètement à la vie de la Ville,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Numa Isnard)

DECIDE de renouveler le budget participatif sous la forme du « budget participatif de la transition écologique ».

PRECISE que cette modification permettra d'inclure des projets autour de six thématiques :

- alimentation,
- espaces verts et biodiversité,
- vélo et mobilités propres du quotidien,
- prévention et gestion des déchets (économie circulaire),
- énergies renouvelables et efficacité énergétique,
- santé environnementale.

DECIDE de fixer à 200 000 € l'enveloppe budgétaire du budget participatif de la transition écologique par période de deux ans.

PRECISE que le budget participatif de la transition écologique sera organisé tous les deux ans.

CONFIE au maire le soin d'élaborer le règlement du budget participatif de la transition écologique précisant notamment les différentes étapes de la procédure.

DECIDE que la mise en œuvre du budget participatif de la transition écologique sera réalisée selon les modalités inscrites au règlement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milijje L...*

Le secrétaire de séance

*[Signature]*